

NORMALISATION NATIONALE

Rapport présenté par le Guatemala*

Bien que deux mille ans se soient écoulés depuis qu'Horace a écrit son épître à Julius Florus, les idées qui y étaient contenues peuvent encore s'appliquer actuellement aux noms géographiques. Qui plus est, dans tous les pays, et en Amérique latine en particulier, on sent la nécessité impérieuse de procéder à l'étude, à l'analyse, à l'homologation et à l'enregistrement des toponymes, selon des méthodes les plus uniformes possible, en suivant certains principes de base qui tiennent compte de l'expérience et de l'usage local.

Depuis l'antiquité la plus lointaine, l'homme a toujours voulu donner un nom à tous les accidents géographiques qui l'entouraient, car cela a toujours été pour lui la seule façon de définir et de localiser exactement les différents détails topographiques. Il ne faut pas, en outre, perdre de vue que c'est la normalisation nationale qui sert de base à la normalisation internationale, et que c'est la seule façon d'éviter l'anarchie dans ce domaine tout en exerçant le contrôle nécessaire sur les toponymes.

L'auteur a toujours estimé que les pays qui ne disposent pas encore d'un organisme national chargé des noms géographiques devraient aussitôt que possible instituer un organisme officiel spécialisé, chargé de fournir des avis en ce qui concerne l'appellation, la nouvelle appellation ou le changement éventuel des noms des détails topographiques en se conformant aux règles fixées à cet effet. De cette sorte, lorsque l'organisme national chargé des noms géographiques entérine un nom, celui-ci devient le seul nom officiel, et bénéficie par conséquent de la diffusion la plus large possible à l'intérieur du territoire national.

Au cours des deux réunions régionales sur la normalisation des noms géographiques, qui se sont tenues en Amérique centrale à la demande de l'auteur (Guatemala, 7-11 octobre 1968; Panama, 19-23 octobre 1970), on a adopté de la façon la plus générale possible la question de la normalisation nationale. On traitera de nouveau et de façon plus spécifique de cette question au cours de la première réunion régionale sud-américaine que l'on envisage de tenir sur la normalisation des noms géographiques. Cette réunion que le Gouvernement de la République fédérative du Brésil a, également à la demande de l'auteur et par l'intermédiaire du Ministre des affaires étrangères de ce pays, accepté d'organiser, devrait avoir lieu en 1972, au palais Itamaraty de Brasilia.

En toute justice, je crois qu'il me faut exprimer ma plus profonde reconnaissance à M. Alfredo Obiols Gomez, pionnier de la topographie dans mon pays, qui, en sa qualité de directeur général de l'Institut géographique national du Guatemala, a officiellement publié le 22 juillet 1960 les procédures de base en matière de normalisation. Ces procédures ont été complétées à la suite de la première Conférence des Nations Unies organisée à Genève en septembre 1967, et d'autres ont

été ajoutées au fur et à mesure que la pratique les imposait.

Mais de par sa nature même, le processus de normalisation des toponymes ne peut jamais être statique; il est essentiellement dynamique, car il aboutit à un registre encyclopédique qui est le reflet fidèle du milieu ambiant dans lequel nous vivons; il doit par conséquent être constamment ajusté et modifié et doit tenir toujours compte des innovations et des rectifications qu'entraînent les progrès de la recherche, l'action des forces de la nature et de l'homme dans la transformation de la surface terrestre et la succession ininterrompue des événements.

Comme les dispositions en vigueur au Guatemala dans le domaine de la normalisation au niveau national peuvent intéresser les experts qui participent à la deuxième Conférence sur la normalisation des noms géographiques, on trouvera, exposée ci-après, la méthode suivie dans ce pays.

Lorsque, comme il est indiqué plus haut, on a, le 22 juillet 1960, fixé les procédures de base qui doivent être appliquées dans le pays en matière de normalisation, on a en même temps créé la Commission mixte des noms géographiques. Conformément aux dispositions adoptées par la première Conférence des Nations Unies tenue à Genève, cette commission s'appelle depuis le 2 mars 1968 *Autoridad Nacional de Nombres Geograficos de Guatemala* (Organisme national chargé des noms géographiques du Guatemala).

En vertu de sa constitution, le Guatemala est divisé sur le plan politico-administratif en départements qui, à leur tour, se subdivisent en communes. Etant donné que, pour plus de facilité, on a décidé d'utiliser le système décimal de Dewey, on a attribué à chaque département, dans l'ordre alphabétique, un numéro primaire, suivi d'un numéro secondaire correspondant à chacune des communes qu'il contient. Pour chaque département et chaque commune on a établi un dossier individuel classé dans une chemise en carton, sur la patte de laquelle figure le numéro décimal correspondant, ainsi que le nom normalisé.

Chaque chemise contient un croquis que la commune a été priée de fournir, ainsi que toute la correspondance administrative échangée entre la commune et les autorités responsables en matière de toponymie, des copies des décrets et des lois applicables, des renseignements sur les conflits éventuels de juridiction territoriale et, au début, la liste de tous les détails topographiques, y compris les propriétés rurales de tous types, élaborée par l'Organisme national chargé des noms géographiques.

Cette documentation est maintenue à jour et on y ajoute les renseignements figurant sur les attestations dûment signées que les autorités municipales remettent aux équipes chargées de la classification et de la révision des toponymes quand celles-ci découvrent et localisent sur des photographies aériennes des détails qui ne figuraient pas jusqu'alors sur les cartes et qui par conséquent doivent être désignés par un nom

* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF. 61/L.17.

nouveau. Lorsque ces renseignements ont été étudiés et acceptés, l'Organisme national chargé des noms géographiques les ajoute à la liste de renseignements relatifs à la commune. Dans les cas où le toponyme homologué diffère du nom donné, on le signale à celle-ci.

Avant de partir en mission, chaque équipe de classification et de révision dispose d'une copie, obtenue par un procédé mécanique, du dossier de la commune sur le territoire de laquelle elle va travailler. A son retour, elle communique, outre la photographie aérienne verticale classée, les attestations relatives aux nouveaux toponymes. On procède directement à la vérification des noms géographiques déjà normalisés et l'on vérifie également si ces noms désignent correctement l'entité à laquelle ils s'appliquent. Pour ce qui est des nouveaux toponymes, on commence par vérifier si les détails correspondants apparaissent correctement sur la photographie classée, conformément aux diverses attestations. Ensuite, on étudie chaque nom, on veille à ce qu'il n'y ait pas double emploi, on analyse tous les éléments qui peuvent intervenir dans le choix définitif. Les cas douteux sont examinés d'abord avec l'équipe de classification, et si le service compétent ne peut trouver de réponse, la commune intéressée est consultée. Cette méthode est appliquée dans le cas des noms indigènes, surtout en ce qui concerne leur étymologie.

Une fois que l'Organisme national chargé des noms géographiques a classé tous les noms déjà vérifiés et les noms nouveaux, la photographie aérienne est communiquée aux services de photogrammétrie.

Lorsque la carte est établie, on reçoit une copie du manuscrit toponymique de base, et l'on procède à une nouvelle révision. Sur la copie du manuscrit, on note tous les points anormaux comme l'absence de noms pour des localités, des accidents de terrains ou des cours d'eau suivant l'échelle à laquelle la carte a été dressée. Le tout est envoyé au service de révision des toponymes où tous ces points douteux sont examinés en même temps que ceux qui ont été constatés pendant le travail de photogrammétrie. Ceux qui subsistent sont alors vérifiés sur le terrain par une équipe de révision.

Dès qu'il reçoit les renseignements requis, l'Organisme national chargé des noms géographiques délibère et lorsque toutes les anomalies ont été éclaircies, entérine et publie les nouveaux noms officiels. Pour chacun d'entre eux, des annotations sont faites sur la copie du manuscrit toponymique que l'on renvoie au service de révision des toponymes, lequel prend dûment note des modifications et des corrections décidées. De là, le document est envoyé au service de la gravure qui procède à la séparation des teintes.

Lorsque l'épreuve en couleurs est prête, les services compétents procèdent à la dernière révision des noms géographiques, avant l'impression de la carte.

On trouvera en annexe au présent rapport les deux formules utilisées pour proposer les nouveaux noms géographiques : une formule de rapport concernant un nom géographique national (annexe I) et la formule pour l'appellation d'un accident géographique important dépourvu de nom (annexe II).

Désireux de collaborer sans réserve avec eux, l'Organisme national chargé des noms géographiques du Guatemala met à la disposition de tous les représentants l'expérience acquise au cours de ses 10 premières années de fonctionnement ainsi que tous les renseignements qui ont trait à la normalisation des toponymes sur le territoire national.

Ce n'est un secret pour personne que la normalisation des noms géographiques est une procédure extrêmement difficile, et que dans bien des cas il est même impossible d'arriver à des résultats pratiques. A titre d'exemple, il suffit de rappeler que l'auteur, lors de la séance de clôture de la première Conférence des Nations Unies à Genève, a dit que, par une étrange ironie du sort, on n'était pas parvenu à faire un choix entre les nombreux noms officiels de la belle ville suisse où se tient le Palais des Nations, siège de la première Conférence, et que, de ce fait, cette ville devait continuer à s'appeler, selon le cas, *Genf*, *Ginevra*, *Genève*, *Geneva*, ou encore *Ginebra*. Nous pouvons cependant nous consoler en pensant que ce phénomène de nomenclature géographique n'est ni une exclusive ni une caractéristique des grands pays développés d'Europe, ou que seuls ces pays peuvent s'enorgueillir de la terrible confusion qui règne entre les variables officielles de leurs toponymes, comme en témoignent tous les noms d'une même ville prise au hasard : *Aix-la-Chapelle*, *Aachen*, *Aquisgrana*, *Aken* ou encore *Aquisgran*.

En Amérique latine également, nous qui vivons dans des pays en voie de développement, ou dans ce qu'on appelle depuis peu le tiers monde, nous avons le privilège d'être en mesure de contribuer à la confusion mondiale dans cette partie de la géographie qui a trait à la normalisation sur le territoire national, car nous aussi nous disposons d'un grand nombre de variantes de noms géographiques, facultatives ou non, mais toutes officielles. Bien qu'il y ait de nombreux exemples dans tous les pays, il nous suffit de nous référer à deux des nombreux cas que l'on rencontre au Guatemala. Citons d'abord le nom de la deuxième ville du pays, qui est un exemple typique d'une toponomie très variée et dont chacun des nombreux noms figure sur au moins un des documents officiels de différentes époques : 1. Culahá ; 2. Culajá ; 3. Xelajuj ; 4. Xe-lajuj ; 5. Xelajú ; 6. Xela ; 7. Vucxiquin ; 8. Vucubxiquin ; 9. Lahum Quiej ; 10. Xelahun Queh ; 11. Lahunquej ; 12. Culahá Ah Xelajú ; 13. Quetzaltenango ; 14. Quetzaltenanco ; 15. Quesaltenango ; 16. Quesaltenanco ; 17. Quezaltenango del Espíritu Santo ; 18. Quezaltenango. Ce dernier toponyme, « Quezaltenango », est précisément celui sur lequel s'est faite la normalisation après que l'on eut effectué des études d'archives, des études philologiques, littéraires et historiques, de différentes cartes, etc., qui remontaient à plus de quatre siècles. A titre d'information, il convient de donner les précisions suivantes. Culajá signifie, en langue mam, une gorge de cours d'eau : en effet, la ville est située dans une vallée de l'altiplano à plus de 2 300 m au-dessus du niveau de la mer, et il y a de nombreuses rivières dans les environs. « Xelajuj » provient des mots quichés *xe*, en-dessous, et *lajuj*, dix ; soit en-dessous ou au pied des 10 collines, car Quezaltenango se trouve dans une vallée au pied de 10 collines qui

s'élèvent autour de la ville. Il faut mentionner ici que c'est probablement au *xiv*^e siècle que les Quichés ont enlevé cette région aux Mams; encore de nos jours, la frontière linguistique passe par la ville toute proche de Concepción Chiquirichapa, où les habitants sont encore de race mam et parlent la langue mam. Quant à Quezaltenango, cette ville est citée, avec la même graphie, dans le premier rapport connu de Pedro de Alvarado à Hernán Cortés, du 28 juillet 1524. Le nom de cette ville provient des noms mexicains *Quetzalli* = «Quetzal» (Pharomachus Moccino Moccino de la Llave) et *tenango*, de *tenanco*, qui signifie «localité»; le nom provient donc peut-être de la grande quantité d'oiseaux quetzal qu'il y avait jadis dans la région.

L'autre exemple est le nom du lac de 99 km² qui se trouve au nord du pays et dont une des îles abrite Flores, chef-lieu du département de Petén : 1. Yaxhá; 2. Yaxjá; 3. Yzá; 4. Ytzá; 5. Itzá; 6. Petén Itzá; 7. Petén Ytzá; 8. Petén-Yzá; 9. Remedios del Petén; 10. Nuestra Señora de los Remedios; 11. Nuestra Señora de los Remedios y San Pablo del Itzá; 12. Nuestra Señora de los Remedios del Petén; 13. Petén; 14. del Petén; 15. de Itzá del Petén; 16. de Itzá de Petén; 17. San Andrés; 18. de San Andrés; 19. Chaltuná; 20. de Chaltuná; 21. Chaltuná o del Petén Izá; 22. Chaltuná o del Petén Itzá; 23. Taizá; 24. Tayasal; 25. Haltunná; 26. Jaltunná; 27. Flores; 28. de Flores, soit en tout 28 noms différents qui, à une époque ou une autre, ont, depuis le *xv*^e siècle, désigné le même lac et ont chaque fois constitué un toponyme officiel. A la satisfaction générale, on a finalement nommé le lac «Petén Itzá», qui est le nom le plus usuel et signifie «île des itzás». En langue maya, «Petén» signifie île, nom qui a désigné par la suite tous les territoires de l'actuel département constitué par le décret du 8 mai 1866. «Itza» vient, d'après Penelo (qui a lui-même repris l'explication de Maler), du mot *Its-Atl* qui en langue náhuatl signifie «endroit de l'eau où l'on verse le sang (d'un sacrifice religieux)». Selon Becerra, il s'agit d'un mot maya (*Its-Haa*), qui signifie «eau douce ou potable». En maya, «Chaltuna» signifie lac avec maisons, alors que «Tayasal» (*Tayax-hal*, la lettre *h* se prononçant comme le *j* de l'espagnol moderne) signifie «au milieu des eaux vertes».

Des anomalies comme celles-ci ne sont pas des exceptions que l'on ne constate qu'au Guatemala; on en trouve dans la plupart des pays et il importe donc de les résoudre. Pour cela il est nécessaire non seulement de recourir à la méthode indiquée à la première Conférence des Nations Unies tenue à Genève en septembre 1967; il faut également que chaque pays définisse les bases à partir desquelles il procédera à la normalisation nationale. L'idéal serait que dans chaque pays il y ait un organisme national chargé des noms géographiques et il est essentiel que, dès le début, on s'entende sur les points suivants :

a) Toute modification inutile ou inconséquente d'un nom géographique équivaut à la disparition de monuments vivants de l'histoire et de la langue, car les toponymes sont consacrés par l'usage, et les détruire revient à effacer des pages entières d'histoire, à sacrifier ainsi la personnalité nationale pour se conformer, dans la plupart des cas, à des modes passagères.

b) Les toponymes ont tendance à être idiosyncrasiques de par leur structure syntaxique puisque tout changement dans leur prononciation ou toute modification du langage auquel ils appartiennent en modifie le sens par rapport à leur étymologie.

c) A travers le toponyme on retrouve les caractéristiques les plus évidentes du lieu qu'il désigne, car on sait que ceux qui ont composé les noms que l'on a conservés ont toujours cherché à y mettre le plus de couleur possible et à constituer ainsi un vocable riche et euphonique pour baptiser les régions par lesquelles ils passaient ou dans lesquelles ils séjournaient. Il ne faut pas oublier cependant que l'analyse de la graphie des «géonymes», c'est-à-dire des noms que nous donnons à tous les objets géographiques, nous révèle aussi leur généalogie, leurs variations et leur histoire, parce que les mots, comme tout ce qui vit, subissent une évolution et qu'il est nécessaire de contrôler cette évolution dans le cas des noms géographiques.

d) A moins que de sérieuses raisons militent en faveur du contraire, un nom géographique établi et officiellement homologué ne doit pas être modifié ou remplacé par un autre.

e) Il n'est pas opportun d'introduire dans la nomenclature géographique des pays des noms propres qui honorent une personne, avant que 15 ans ne se soient écoulés depuis le décès de celle-ci.

f) Il faut tendre vers l'idéal suivant : tous les toponymes doivent être concis, euphoniques et dans la mesure du possible évoquer concrètement le lieu qu'ils désignent.

g) Dans les cas où les noms géographiques peuvent prêter à confusion étant donné que le même nom se répète à l'intérieur d'une même circonscription municipale, il faut chercher une solution impartiale au problème.

h) Il faut considérer comme inacceptables à tout point de vue les noms géographiques qui contiennent : i) des combinaisons de mots affectés ou discordants provenant de langues différentes, à moins que ces mots ne soient consacrés par l'usage; ii) des termes corrompus ou modifiés; iii) des termes pouvant éventuellement être considérés comme obscènes ou blasphématoires; iv) des noms qui, dans certains cas, pourraient être interprétés comme représentant une publicité pour une société commerciale ou industrielle.

i) Il faut éviter, dans toute la mesure possible, qu'un toponyme comporte des parties facultatives.

j) Ne seront pris en considération que les noms géographiques pour lesquels auront été fournis, par écrit, les renseignements requis.

k) Aucune institution officielle, autonome, semi-autonome ou privée ne peut utiliser un nom géographique ou un nom de localité qui n'a pas été officiellement homologué.

A titre d'information, il faut signaler que les procédures de base suivies pour la normalisation des noms géographiques du Guatemala ont été adaptées aux besoins d'autres pays de la région; l'administration de ces pays a procédé à la normalisation à l'échelon national.

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

Nom géographique : Nom propre, formé d'un ou de plusieurs mots, qui sert à désigner et à délimiter une zone en tant qu'entité ou caractéristique géographique particulière.

Entité géographique ou caractéristique géographique : Tout détail, objet ou lieu géographique parfaitement défini.

Toponyme : Nom propre servant à désigner toute entité ou caractéristique géographique.

Détail topographique : Tout détail du relief géographique; on peut employer également le terme d'*oronyme*.

Détail hydrographique : Tout objet géographique constitué de masses d'eau.

Caractéristique culturelle : Objet géographique fabriqué ou considérablement modifié par l'homme.

Terme générique : Élément d'un nom géographique déterminant le type de l'objet désigné et conservant le même sens dans l'usage local courant.

Terme spécifique : Terme faisant partie d'un nom géographique, qui caractérise l'objet désigné de façon plus précise.

Renseignements cartographiques : Mots portés sur une carte, qui ne servent pas à désigner des objets géographiques mais constituent de simples indications.

Translittération : Transposition lettre par lettre d'un mot d'un alphabet à un autre.

Transcription : Transposition d'un mot d'une langue à l'autre sur la base des éléments phonologiques.

Normalisation des noms géographiques : Processus par lequel l'autorité compétente fixe les noms géographiques, même si leur usage n'est pas obligatoire.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La toponymie, science ayant pour objet l'étude des noms de lieu, exige un personnel qualifié en géographie, en linguistique et en histoire.

Une carte est un registre scientifique, un document de recherche et un objet d'art.

De même, un nom géographique est un témoignage historique qui doit donner une vie et une personnalité à une carte. Il doit contribuer à l'identification correcte du lieu et à la compréhension de la carte et, en général, il est sujet à des modifications ou à des évolutions qu'il faut contrôler.

Par conséquent, et sans perdre de vue les problèmes de l'uniformité ou de la normalisation, le choix et l'adoption d'un nom géographique nécessitent des études minutieuses sur la base de recherches, d'analyses, de comparaisons, d'interprétations, etc., pour aboutir à une sélection correcte, sans toutefois omettre la nécessité de retenir un nom simple, qui puisse être facilement accepté par l'usager.

Il ne faut jamais décider d'inscrire un nom douteux dans un document officiel aussi important qu'une carte, un dictionnaire géographique ou un glossaire.

Tout nom géographique douteux doit être étudié sous ses aspects linguistique, sémantique, étymologique, ortho-

graphique, géographique, historique, et du point de vue de la tradition, en fonction de la région ou de la langue à laquelle il appartient.

ORGANISME NATIONAL CHARGÉ DES NOMS GÉOGRAPHIQUES

C'est au Président de la République, par l'intermédiaire du Ministère de l'intérieur, qu'il appartient de fixer ou de modifier le nom des entités, des caractéristiques ou des objets géographiques, ou de leur donner un nouveau nom. Conformément aux dispositions légales, le pouvoir exécutif, avant de prendre une décision en la matière, en réfère à l'Institut géographique national et à la Direction générale des statistiques.

L'Institut géographique national, de par la nature des études et des travaux qu'il effectue, est l'organe désigné par le gouvernement pour l'étude, l'analyse et l'enregistrement des noms géographiques du pays. Aucun nom n'est considéré comme officiel tant qu'il n'est pas inscrit sur le registre de l'Organisme national chargé des noms géographiques.

L'Institut géographique national a confié toutes les questions relatives aux noms géographiques à l'Organisme national chargé des noms géographiques, lequel se compose de deux organes : le groupe de travail et le groupe consultatif.

Le premier se compose de trois membres du personnel de l'Institut géographique national : le chef du Service de géographie humaine, le chef du Service de la révision des toponymes et le chef de la Division géographique. Leurs attributions dans ce domaine sont les suivantes : rechercher, répertorier, analyser, comparer, interpréter et évaluer chaque nom géographique; soumettre à l'Organisme national les projets de décision, les méthodes et les procédures envisagées dans le domaine de la normalisation; enregistrer, transcrire et faire connaître les décisions prises et assurer les contacts ou les échanges avec les organismes étrangers chargés de la normalisation des noms géographiques.

Le deuxième groupe, qui constitue l'Organisme national proprement dit, est présidé par le Directeur général de l'Institut géographique national; ses membres représentent les organismes suivants : l'Institut géographique national; la Faculté des sciences humaines, de l'Université de San Carlos de Guatemala; la Direction générale des statistiques; l'Instituto Indigenista Nacional; l'Académie guatémaltèque (correspondante de l'Académie royale espagnole de la langue); la Société de géographie et d'histoire du Guatemala et la Section nationale guatémaltèque de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire. Le Chef de la Section de géographie humaine, qui est membre de l'Organisme national, en est également le secrétaire exécutif.

Les attributions fondamentales de l'Organisme national chargé des noms géographiques sont les suivantes : établir des principes généraux, clairement définis et largement diffusés, en vue de faciliter l'acceptation des noms normalisés; publier les rapports nécessaires sur les noms géographiques de la République; approuver les méthodes et procédures de normalisation des noms géographiques et donner des avis dans son domaine de spécialisation.

1. L'Organisme national chargé des noms géographiques proposera à l'Institut géographique national la méthode à utiliser pour déterminer le nom actuel et sa graphie correcte. Cette méthode peut varier selon les différentes régions linguistiques et devra comporter :

a) Une enquête aussi complète que possible qui fournisse des renseignements sur la graphie du nom sur les cartes anciennes; la graphie du nom sur les cartes modernes, dans les décrets et les lois, les registres cadastraux et les autres documents; la graphie du nom dans les archives et les livres d'histoire; la forme écrite, phonémique, phonétique, etc., du nom et son étymologie.

b) La dimension et le type du détail nommé devront être déterminés de la façon la plus précise possible.

c) Au cours de la phase initiale, il faudra dans toute la mesure possible employer du personnel suffisamment qualifié pour savoir reconnaître et analyser les phénomènes linguistiques.

d) Pour déterminer l'orthographe, il faudra tenir compte : des dispositions de l'Académie royale espagnole de la langue lorsqu'il s'agit de noms espagnols ou castillans; des dispositions de l'Académie guatémaltèque (correspondante de l'Académie royale espagnole) lorsqu'il s'agit de noms particuliers au Guatemala; des dispositions de l'Instituto Indigenista Nacional s'il s'agit de noms aborigènes.

2. L'Organisme devra établir des principes généraux, clairement définis et largement diffusés, en vue de faciliter l'acceptation des noms normalisés. Ce faisant, il devra tenir compte des éléments suivants :

Les noms doivent permettre d'identifier aisément les entités géographiques et en faciliter la désignation.

Il faut définir des critères permettant de décider du maintien d'un nom ou de sa modification.

Il faut mettre au point une méthode de révision et de mise à jour de procédures.

Il faut dûment prendre en considération les habitudes et les attitudes que l'on peut observer ou pressentir en matière de noms géographiques.

Le traitement systématique doit être orienté vers le maintien des noms et non vers leur modification. Les exceptions devront être pleinement justifiées.

Dans la mesure du possible, il ne faut pas supprimer les éléments significatifs des noms étudiés.

Il ne faut pas recourir à des traductions, à moins que celles-ci ne soient déjà acceptées.

Dans la mesure du possible, il faut supprimer les doubles emplois. A cette fin, on proposera de modifier le nom répété le moins utilisé, et si cette modification n'est pas opportune ou n'est pas acceptée, on introduira

un élément significatif. Dans tous les cas, il convient de déterminer le degré de répétition.

Il ne faut prendre aucune décision relative à la modification d'un nom géographique ou choisir parmi plusieurs variantes également importantes, sans avoir entendu auparavant les usagers et déterminé leurs réactions probables.

En ce qui concerne la graphie des noms aborigènes, on doit utiliser les symboles étudiés et approuvés par l'Instituto Indigenista Nacional.

Les noms que l'on envisage d'attribuer à des détails physiques doivent être clairs et précis. En d'autres termes, il faut établir ce que le nom désigne, ainsi que les dimensions du détail.

Il faut attribuer un nom aux caractéristiques physiques qui n'ont qu'une appellation partielle.

Dans la mesure du possible, il faut éviter de normaliser des noms qui comportent des éléments facultatifs. Si cela est inévitable, il faut indiquer clairement les cas dans lesquels l'élément facultatif doit être utilisé.

Les éléments génériques ne doivent pas être supprimés lorsqu'ils sont considérés comme indispensables pour éviter les confusions.

Lorsqu'on utilise des noms particuliers au Guatemala, il faut en indiquer la signification correcte.

Il faut choisir entre les formes parallèles ou les variantes grammaticales.

Il faut indiquer clairement quand un article ou une préposition doivent être inclus dans un nom.

De même, il faut réglementer l'usage des sigles et des abréviations.

Lorsqu'on localise des détails il faut être aussi précis que possible, soit en utilisant les coordonnées géographiques ou en indiquant la distance entre le détail et un point fixe connu.

Lorsque cela est nécessaire, il faut indiquer le genre, le nombre, etc.

3. Il est entendu que les procédures de normalisation que l'on vient d'exposer ne peuvent être considérées comme complètes et définitives. L'organisme national chargé des noms géographiques proposera à l'Institut géographique national d'autres principes en matière de normalisation, au fur et à mesure que la pratique et l'usage les imposeront.

En résumé, disons que, pour réaliser l'uniformisation ou la normalisation des noms géographiques au niveau national, il est nécessaire de suivre les directives clairement définies par un organisme national chargé des noms géographiques. C'est la seule façon de mettre fin à l'anarchie ou au chaos qui a existé jusqu'à présent et exercer en même temps le contrôle nécessaire sur les noms géographiques.

Annexe I

FORMULE DE RAPPORT CONCERNANT UN NOM GÉOGRAPHIQUE

INSTITUTO GEOGRAFICO NACIONAL

Guatemala, América Central

INFORME DE NOMBRE GEOGRÁFICO DOMÉSTICO

Nombre controversial	Nombre recomendado:	Categoría:
Cambio de nombre		
Otro	Nombre actual:	Municipio:
		Departamento:

Latitud _____° _____' _____" norte, Longitud _____° _____' _____" oeste.

Descripción del accidente: En lo pertinente, proporciónese configuración, longitud, ancho, dirección o rumbo, dirección y distancia de las extremidades desde puntos con nombres establecidos, elevación (si es conocida) y otros detalles adicionales:

Mapas en que figura el nombre actual (incluyendo fechas y escalas), u otras fuentes	Nombre variante	Mapa o fuente usando el nombre variante

Información disponible en cuanto al origen, grafía y significado etimológico del nombre recomendado, y/o declaración relacionada con la naturaleza de la diferencia en su uso, o aplicación:

Nombre propuesto por:

(Nombre)	(Firma)	(Dirección)
(Cargo u oficio)	(Años de residencia)	(Fecha)

Dato obtenido por:

(Nombre y firma)	(Cargo)	(Fecha)
------------------	---------	---------

AUTORIDAD NACIONAL DE NOMBRES GEOGRÁFICOS

Resolución:

Ciudad de Guatemala, _____ de _____ de 19____
 Nombre geográfico aprobado y registrado: _____ Accidente: _____
 Visto Bueno: _____

Secretario Ejecutivo

Presidente

Annexe II

FORMULE POUR L'APPELLATION D'UN ACCIDENT GÉOGRAPHIQUE IMPORTANT
DÉPOURVU DE NOM

INSTITUTO GEOGRAFICO NACIONAL

Guatemala, América Central

FORMULARIO PARA NOMINACIÓN DE UN ACCIDENTE GEOGRÁFICO PROMINENTE SIN NOMBRE

Nombre propuesto: _____ Pronunciación fonética: _____
Municipio: _____ Departamento: _____

Ubicación Latitud _____° _____' _____" norte Longitud _____° _____' _____" oeste.
del
accidente

Descripción y extensión del accidente: _____

Distancia y dirección de accidentes conspicuos o poblados: _____

Base de conocimiento que el accidente no está nominado: _____

descriptivo
Motivo de selección del nombre por un accidente cercano

otro (indíquese el motivo): _____
Si es descriptivo, especifíquese el motivo por el cal es apropiado: _____

Si es nominado por otro accidente, especifíquese por cual: _____

1. Nombre _____ Lat. _____° _____' _____" norte; Long. _____° _____' _____" oeste.
2. Variantes conocidas en la grafía u otros nombres: _____
3. Número de años conocido por su nombre actual: _____ Optativo: _____
4. Relación entre los dos accidentes: _____

Menciónense los anexos que se incluyen como ayuda en la identificación Mapa en que se ha señalado: _____
Fotografía aérea marcada: _____
Otros: _____

Presentado por: _____
(Nombre y firma) (Cargo u oficio)

(Institución) (Fecha)

AUTORIDAD NACIONAL DE NOMBRES GEOGRÁFICOS

Resolución:

Ciudad de Guatemala, _____ de _____ de 19____
Nombre geográfico aprobado y registrado: _____ Accidente: _____

Secretario Ejecutivo

Visto Bueno:

Presidente